



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 7 juin 2017**

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 16 ; absents : 3 ; votants : 18

Présents : Vincent Colom, Christophe Castanet, Martine Piovesan, Bernard Azam, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Bernard Houles, Claire Julien, Daniel Albert, Jocelyne Bonnet, Cédric Micoulaud, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Perrot, Christian Bru, Sandrine Boutié et Raymond Ortin.

Absents excusés : Pierre Escouboué (pouvoir à B. Azam), Jean-Louis Collet (pouvoir à R.Ortin)

Absents : Laura Foulquier

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Convention de renouvellement du contrat de concession GRDF
- Convention de servitudes avec RTE : liaison aéro-souterraine Gourjade/Mazamet
- CEJ : concours gratuits crèche
- CEJ : concours gratuits MJC
- Tarifs des repas de cantine et du portage à domicile
- Tarifs de location de la salle des fêtes
- Choix du prestataire pour la démolition d'un bâtiment
- Coordonnateur recensement
- Assainissement : présentation du rapport annuel 2016 du délégataire
- Eau : présentation du rapport annuel 2016 du délégataire
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le départ de 2 agents à la retraite (Mireille Rouanet fin juillet et Jacques Alibert fin novembre) a déclenché une réflexion autour d'une réorganisation des services et le choix s'est porté sur un renforcement du pôle administratif au vu des exigences croissantes dans ce domaine. Le recrutement d'un secrétaire général cat.C a permis d'envisager de façon sereine budgétairement parlant, la création d'un poste comptable, pour partie mise à disposition et pris en charge par le SIAEP du Pas-des-bêtes.

Vote à la majorité (17 voix POUR et 1 ABSTENTION)

### **Convention de renouvellement du contrat de concession GRDF**

Pour continuer à disposer d'un réseau de distribution publique de gaz naturel, la commune doit renouveler un traité de concession pour une durée de 30 ans au profit de GRDF. En contrepartie, la commune percevra une indemnité annuelle de 1 403 €.

Vote à l'unanimité

### **Convention de servitudes avec RTE : liaison aéro-souterraine Gourjade/Mazamet**

En 2018, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) entreprendra un vaste chantier concernant une liaison aéro-souterraine à 63 000 volts entre Gourjade et Mazamet. Pour la durée de l'ouvrage, la commune est amenée à conclure une convention de servitudes avec RTE.

Vote à l'unanimité

### **CEJ : Concours gratuits crèche**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la crèche « Les p'tits bouts », la commune a mis à disposition, en 2016, les concours gratuits suivants :

**Loyer (11 912 €) + mise à disposition du personnel et du matériel et charges locatives (3 171 €).**

Pour l'année 2017, la commune met à disposition les concours gratuits prévisionnels suivants :

**Loyer (15 600 €) + mise à disposition du personnel et du matériel et charges locatives (3 500 €).**

Vote à l'unanimité (F.PERROT ne prend pas part au vote)

## CEJ : Concours gratuits MJC

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la MJC, la commune a mis à disposition, en 2016, les concours gratuits suivants:

**Loyer (17 830 €) + mise à disposition du personnel et du matériel et charges locatives (68 921 €)**

Pour l'année 2017, la commune met à disposition les concours gratuits prévisionnels suivants:

**Loyer (24 000 €) + mise à disposition du personnel et du matériel et charges locatives (73 000 €)**

Vote à l'unanimité

## Tarifs des repas de cantine et du portage à domicile

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, le prix du repas de cantine est fixé à **3,20 € en maternelle** et **3,40 € en élémentaire**. La contribution du CCAS permet de proposer un tarif préférentiel de **1,50 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant**.

Quant au portage à domicile, le prix de vente du repas est fixé à **6,50 €**.

Vote à l'unanimité

## Tarifs de location de la salle des fêtes

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la salle des fêtes est proposée à la location en guise de lieu de recueillement pour des obsèques civiles et ce, pour un montant de **150 €** (+ consommation électrique).

Vote à l'unanimité

## Choix du prestataire pour la démolition d'un bâtiment

L'entreprise retenue pour la démolition du 15 rue du centre est **Lalanne TP** pour un montant de **5 880 € HT**.

Vote à l'unanimité



## Coordonnateur recensement

Un recensement de la population est programmé début 2018. **Martine Piovesan** est désignée coordinatrice communale responsable de la préparation, puis de la collecte des informations recueillies dans chaque foyer par les agents recenseurs.

Vote à l'unanimité

## Assainissement : présentation du rapport annuel 2016 du délégataire

Ce rapport a été établi par la société Lyonnaise des Eaux et présente, notamment le **volume d'eau traité et rejeté** au milieu naturel par la station d'épuration (74 304 m<sup>3</sup>), la quantité de **boues valorisées** (15,1 TMS), le nombre **interventions d'urgence** sur les réseaux et sur les branchements ainsi que les **curages de canalisation** en préventif, fait état du **nettoyage** régulier des postes de relèvement et mentionne le prix de l'assainissement au m<sup>3</sup>, qui est de **1,5525 € TTC** (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, abonnement, toutes taxes et redevances comprises).

Vote à l'unanimité

## Eau : présentation du rapport annuel 2016 du délégataire



Ce rapport annuel a été établi par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) du Pas-des-bêtes et nous informe, notamment, du **nombre d'abonnés** stable (853), du **volume d'eau vendu** en augmentation (88 943 m<sup>3</sup>), de la **bonne qualité bactériologique et physico-chimique** de l'eau distribuée et de son **prix** au 1<sup>er</sup>/01/2016 : **2,31 € TTC/m<sup>3</sup>** (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, abonnement, toutes taxes et redevances comprises)

Vote à l'unanimité

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

### • Horaires d'ouverture de la mairie

Durant la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**

### • Plan canicule

Depuis 2003, le plan national canicule est mis en place du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. A ce titre, chaque commune a l'obligation de tenir à jour un registre nominatif des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas de canicule. Cette inscription est basée sur le **volontariat** et concerne les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les adultes handicapés vivant à leur domicile, qui souhaitent bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs. La demande est à formuler auprès du secrétariat de mairie sur place ou en appelant au 05 63 35 50 41.

Plus d'informations en ligne sur le site de la commune [www.lagarrigue81.fr](http://www.lagarrigue81.fr)